

FICHE D'ADHESION**Saison 2026**

345

Mme/Melle/M.

Prénoms

Date de naissance

Adresse

.....

(C) Dom: (C) Bureau : E-mail:

Profession

déclare adhérer à l'**Association de Randonneurs «PAS A PAS»** et
règle la **cotisation annuelle** qui comprend :

Type de licence	Fédération	Adhésion PAS A PAS	Total
IMPN	38,00 €	22,00 €	60,00 €
FMPN	75,80 €	18,20 €	94,00 €

Pour ceux qui étant adhérents à une autre association de randonneurs, sont déjà détenteurs de la licence Fédération (fournir la photocopie de la licence) :

	Fédération	Adhésion PAS A PAS	Total
IMPN	---	34 €	34 €
FMPN	---	36 €	36 €

IMPN (Individuelle Multi loisirs Pleine Nature)**FMPN (Familiale Multi loisirs Pleine Nature)**

en espèces pour un montant de €
par chèque N° de €

à l'ordre de l'Association «PAS A PAS»

	<i>Noms / Prénoms</i>	<i>Sexe</i>	<i>Date de naissance</i>
Conjoint (e)			
Enfant			

Cette fiche est à nous retourner dûment remplie avec le paiement de la cotisation.

DEMANDE D'ADHESION

Association PAS A PAS

Je soussigné (e).....

Né (e) le à

Adresse

E-mail

Demande à adhérer à l'**Association de Randonneurs «PAS A PAS».**

Voici donc les nouvelles règles applicables pour toute pratique en club ou individuelle dans le cadre de la FFRandonnée à compter du 1er septembre 2017 quels que soient votre âge et la ou les disciplines pratiquées :

Première prise de licence : Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 ans, sous certaines conditions.

Renouvellement de licence : Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé.

- S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il l'atteste, il est dispensé de présentation d'un certificat médical.
- S'il répond « OUI » à au moins une des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence.

Fait à

Le

(Mention manuscrite : «lu et approuvé»)

Signature

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom

Prénoms

Adresse

①